



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-758

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 3 février 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-758 SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2026

L'objet de ce règlement est d'accorder une aide financière en 2026 pour la réalisation de travaux et l'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle des personnes en situation de handicap sur le territoire de la ville lorsque les conditions sont respectées.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 5 février 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca